

# **EXTRAIT DE DELIBERATION** PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

N°06/2022

L'an deux mille vingt deux Le Jeudi 10 février à 18h00

OBJET

Le Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges, dûment convoqué, s'est réuni salle Polyvalente, Rue Marius BECKER à XERTIGNY (88220), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

Céline

Patrick

Yannick

**Dominique** 

**TANNEUR** 

**THOMAS** 

**VAGNER** 

**VILLEMIN** 

**FINANCES** 

Débat d'orientations

M. Jacques GRASSER est nommé secrétaire de séance

budgétaires 2022

### **SONT PRESENTS**

<u>DATE DE</u>	
CONVOCATION	ARN
	BER

02/02/2022

**NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE** 

56

**NOMBRE DE PRESENTS** 

32

NOMBRE DE **POUVOIRS** 

Nicole	HATIER	Maurice
Franck	LEMESLE	Christophe
Stéphane	MARCOT	Véronique
Patricia	MARTINET	Jean-Luc
Bertrand	MICHEL	Lucette
Jacques	NARDIN	Patrick
Sylvie	PETIT	Jean-Paul
Isabelle	POIRAT	Hervé
Yves	ROCHE	Monique
Emilie	ROUSSEL	Alain
Gilbert	SALVADOR	Victorio
Michel	SOLTYS	Philippe
Daniel	SYLVESTRE	Pierre
	Franck Stéphane Patricia Bertrand Jacques Sylvie Isabelle Yves Emilie Gilbert Michel	Franck Stéphane MARCOT Patricia MARTINET Bertrand MICHEL Jacques NARDIN Sylvie PETIT Isabelle POIRAT Yves ROCHE Emilie ROUSSEL Gilbert SALVADOR Michel

**GRASSER** 

**DURUPT** 

**GEORGE** 

**GREMILLET** 

**GUILLAUMEY** Jean-Marie

Jacques

Thierry

Dominique

Lydie . .

NOMBRE DE **VOTANTS** 

2

34

NOMBRE DE **SUFFRAGES EXPRIMES** 

34

SONT EXCUS	<u>ES</u>				
ALBERTOLI	Patrick	GREWIS	Vanessa	NEXON	Gilles
				POIRIER Stéph	anie donne pouvo
ADAM	Christian	GUPPILLOTTE	Jean-Pierre	à Véronique MA	ARCOT
BEDON	Julie	JACQUEL	Catherine	RELION	Marie-Chantal
BŒUF	Patrick	JEAN	Virginie	ROBIN	Patrice
BOYÉ	Pascal	LABAT	Antoine	SAVOY	Violette
		<b>LASSERONT</b> Isab	elle donne pouvoir		
CREUSILLET	Marie-Claire	à Hervé POIRAT		THIAY	Jean-Christophe
COLNE	Jacques	LAURENT	Annick	VAGNE	Daniel

MENNECIER

MICHEL

**MUNIERE** 

### **SONT ABSENTS**

BAILLY	Pierre	JACQUOT JEANDEL-	Michel	PERRILAS	Patrick
CASSAGNE DIDELOT	Philippe Jean-Claude	JEAN-PIERRE MARQUAIRE	Ghislaine Dominique	TOUSSAINT VARIN	Michel Gilles
FERRY	Martine				

Henri

Jean-Pierre

Jean-Luc

### RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Président s'exprime comme suit : Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu, ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires ;

Considérant que le rapport d'orientations budgétaires 2022, joint à cette délibération a été présenté et a fait l'objet de débats pendant la séance du comité syndical du 10 février 2022, soit dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget.

### DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

PRENNENT acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2022 ;

AUTORISENT le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme, Le Président

Yannick



ANTAL SERVICE

# RAPPORT SUR LE DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

### INTRODUCTION

Pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants, l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précédent le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L2312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire (DOB), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles mesures imposent au Président de l'exécutif de présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la gestion de la dette, ainsi que sur une présentation de sa structure et du volet ressources humaines.

Ce rapport donne lieu à un débat, qui est acté par une délibération spécifique. Cette dernière ainsi que le rapport doivent faire l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département.

### I – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU PETR POUR L'EXERCICE 2022

### A/ Rappel du contexte

### 1) <u>Le contexte économique et financier – cadre national</u>

- La crise sanitaire a provoqué un arrêt total de l'économie en mars 2021, dont les répercussions se font encore plus ressentir en 2022 pour les Français ;
- Les inégalités de richesses se sont accrues pendant la crise avec une augmentation de la précarité et du taux de pauvreté avec près de 10 millions de personnes en France qui vivent avec moins de 1100 €/mois ;
- Les mesures du plan de relance du Gouvernement et des collectivités contribuent au retour de la croissance. La reprise amorcée depuis le printemps et l'augmentation de la couverture vaccinale permettraient une croissance toujours soutenue en 2022 (+4 %), et ce, après un fort rebond en 2021 (+6 %):
- Etat du déficit public : après une dégradation en 2020 et 2021 liée aux mesures de soutien, l'année 2022 s'inscrit dans une normalisation progressive de la trajectoire des dépenses publiques (4,8 % du PIB en prévisions 2022).

Par contre, se pose clairement la question du financement du déficit public et de ses implications sur les budgets locaux pour les années à venir - pour le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges cela peut avoir un impact au regard de son mode de financement : participation des EPCI et subventions via financement de dispositifs (ingénierie Région et Département, FNADT/FIO pour le réseau France Services).

### 2) Les principales orientations de la loi de finances 2022

- a) Un projet de Loi de Finances pour 2022 qui s'inscrit dans droite ligne de celui de 2021 car met l'accent sur la relance sans prendre en compte les difficultés sociales liées à la conjoncture économique
- La continuité du plan de relance avec la mobilisation de dotations en faveur de l'investissement local via la DETR et le DSIL ;
- Des dotations aux collectivités en questionnement car s'il y a bien un maintien de l'enveloppe de DGF au niveau national, cela ne garantit pas de fait un maintien pour chaque collectivité – recentrage de la DGF sur la péréquation au détriment des autres composantes;
- Une réforme des indicateurs financiers (potentiel fiscal, effort fiscal et potentiel financier) qui aura des impacts sur le calcul de la DGF sans prendre en considération les augmentations de charges imposées aux collectivités par l'État (personnels) ou l'inflation.

- b) Plusieurs mesures vont venir impacter la réalisation du budget prévisionnel 2022 :
- L'incertitude sur l'évolution des taux d'intérêts au niveau mondial et européen;
- La hausse du coût de l'énergie et une tendance à l'inflation ;
- L'incertitude sur l'évolution de la crise sanitaire ;
- Les mesures à venir sur la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C et la prise en compte de l'accélération des carrières des agents de catégorie C d'un an.

### 3) Eléments qui guideront la préparation du budget 2022

- La poursuite de la remise à plat du fonctionnement de la collectivité en analysant le coût du service aux EPCI membres
- Le renforcement du développement de services de proximité en articulation renforcée avec les partenaires du territoire
- Le développement accrue d'une offre de service au service de l'accompagnement des EPCI et communes du PETR pour développer et renforcer l'attractivité le territoire

# B/ Trajectoire financière de la collectivité – maintien de la bonne santé financière de la collectivité

A titre d'information, les résultats du compte administratif projeté 2021 se présentent comme suit

### En fonctionnement :

- Un résultat d'exercice de 272 532,03 €
- Un résultat antérieur reporté de 158 200,19 € ;
- Par conséquent, un résultat excédentaire de 430 732,22 €.

### En investissement:

- Un solde d'exécution cumulé de : 47 059,37 €
- Un solde des restes à réaliser d'investissement de : 86 260,63 €
- Par conséquent, un besoin de financement de 133 320.00 €.
- La clôture de l'exercice 2021 est excédentaire de 297 412,22 €

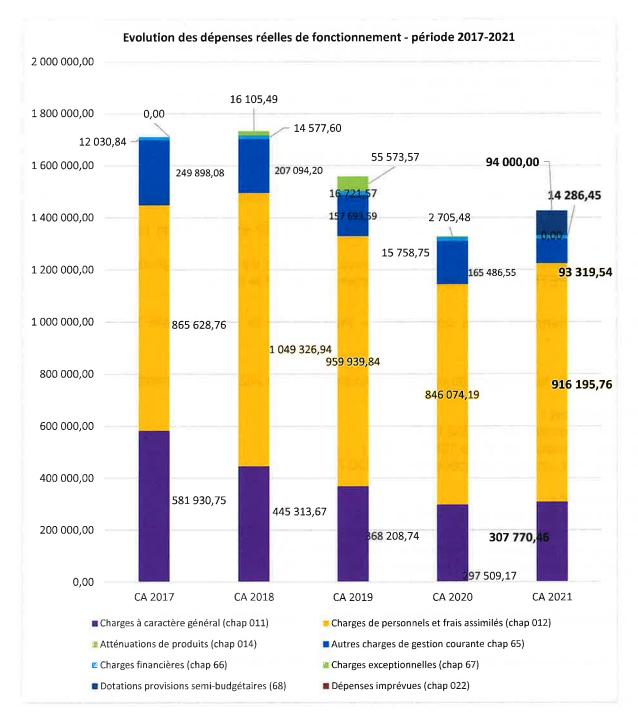
### a) Charges et produits réels de fonctionnement - Trajectoire générale

### > Evolution de la répartition des charges réelles de fonctionnement

On constate une légère hausse par rapport à 2020 – année particulière compte tenu de la situation sanitaire.

Dans ce cadre, les principales évolutions concernent :

- Une hausse des dépenses RH avec le recrutement du poste d'agent de développement local (ingénierie projet), le recrutement des deux premiers conseillers numériques, le renforcement de l'équipe PAH (avec l'adjointe à l'animateur) – le remplacement d'agents (cheffe de service France Service, 1<sup>ère</sup> chargée de mission LEADER, 3 animatrices France Service), la hausse du secteur vacataire avec la gestion transitoire du Port d'Epinal pour le compte de la CAE;
- Une nouvelle dépense au 68 avec la première partie de la provision pour risque concernant l'impact du dossier de la SEM les insolites du patrimoine cela explique d'ailleurs sensiblement la hausse des dépenses de fonctionnement
- Une baisse sur le chapitre 65 concernant la diminution prévue au fonctionnement du GIP ITE FOB
- Une maîtrise des charges à caractère général avec une légère hausse concernant les prestations informatiques (CHEOPS) difficilement maîtrisable (d'où l'audit informatique conduit) mais également le paiement de deux films PAH.



### > Evolution de la masse salariale

Après une période transitoire en 2020 : évolution de l'équipe de direction et crise du COVID 19, l'année 2021 a été marquée par la relance de l'activité du PETR et donc des recrutements pour accompagner le développement des actions :

- Poste d'agent de développement ;
- Poste d'adjointe à l'animateur PAH;
- Deux postes de conseiller numérique.

Pour l'année 2022, la collectivité finalisera son ajustement :

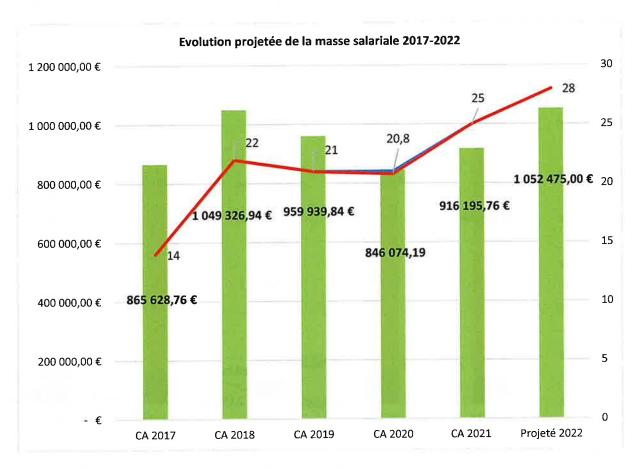
- 3ème poste PAH avec l'ouverture du CIAP (prévu dans le dossier de labellisation) ;
- Recrutement d'un poste de VTA pour accompagner le développement du service d'aide aux EPCI et communes ;
- Finalisation du recrutement de l'équipe LEADER avec l'arrivée de la 2<sup>ème</sup> chargée de mission;
- La finalisation de l'équipe de conseillers numériques (avec deux nouveaux agents).

A noter que cette évolution de la masse salariale s'accompagne de la négociation de subventions et du recrutement d'agents sur la base de CDD dans le cadre de dispositif :

- Agent de développement local et animation PAT : financement ingénierie Région
- Postes LEADER : co-financement LEADER et Conseil Départemental des Vosges ;
- Postes France Service dont la cheffe de service : financements FNADT-FIO ;

 Les postes conseillers numériques (2 ans) et VTA (1 an) sont co-financés entre 100% et plus de 50% par l'Etat.

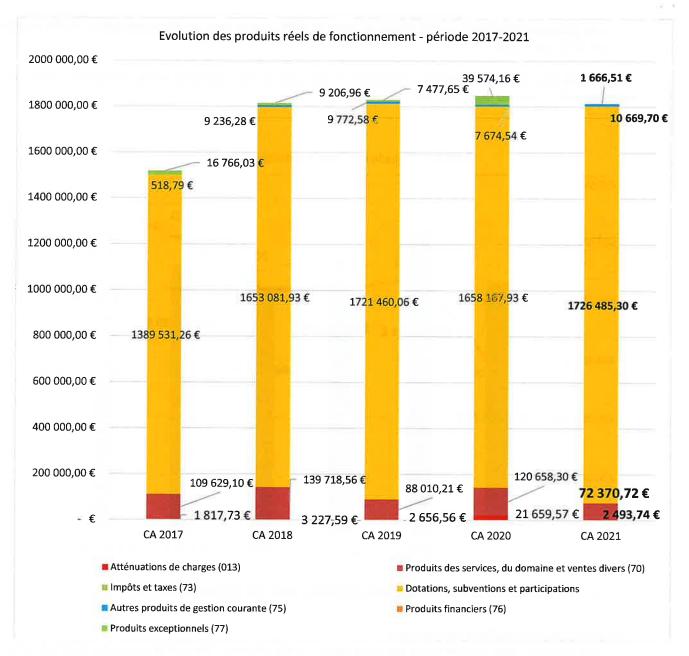
Les postes peu ou pas financés concernent le fonctionnement général de la collectivité (direction, service ressources et équipe PAH).



### > Evolution de la répartition des produits réels de fonctionnement

Les principales évolutions concernent :

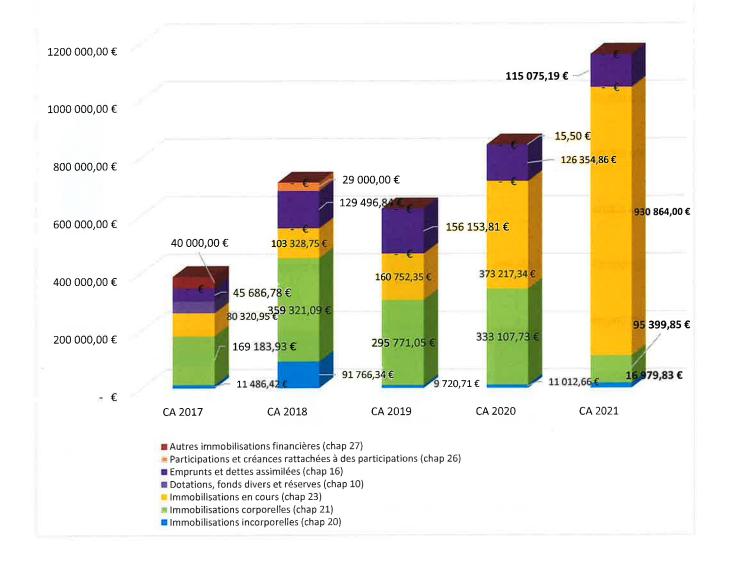
- Une hausse des subventions perçues avec la stabilisation de celles perçues habituellement (France Service, LEADER, ingénierie Région, DRAC pour PAH) – les nouvelles subventions concernent celles obtenues au titre de l'AMI lancée au titre du PAT, mais également le financement ANCT pour le portage du dossier PTRTE;
- Une stabilisation des participations des EPCI;
- Une baisse du chapitre 70 avec l'arrêt de la mise à disposition d'un agent PETR au GIP, de la fin également des remboursements du GIP concernant les dépenses informatiques (mais également arrêt des dépenses), une moindre perception de recette au titre de la convention avec le PETR de Remiremont. Par contre, on constate une stabilisation des recettes MDV mais avec une légère hausse sur le site d'Epinal avec la perception du produit de la location des bateaux.



### > Evolution de la répartition des charges réelles d'investissement

### On constate:

- Une hausse des immobilisations en cours avec le développement des travaux du CIAP (intégrant également la scénographie) et la fin de ceux de la MDV Xertigny ;
- La maîtrise des emprunts avec la non souscription d'un nouvel emprunt pour le CIAP au regard de la bonne gestion mise en place ;
- Une baisse du chapitre 21 avec la fin des travaux pour le site France Services Epinal, le solde des machines-outils pour l'atelier Xylolab et une baisse des dépenses concernant l'achat de vélo (dans l'optique de la potentielle rétrocession des MDV).



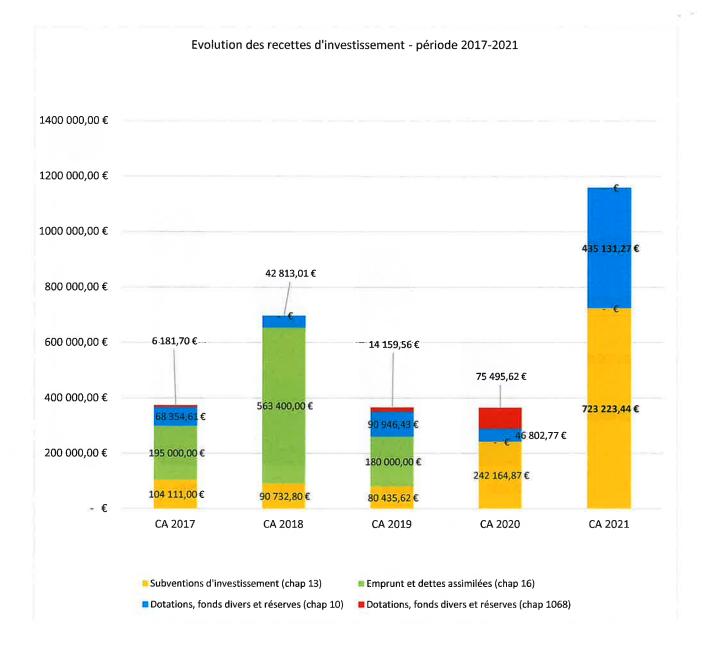
### > Evolution de la répartition des recettes réelles d'investissement

Le CA 2018 avait vu une forte hausse des recettes, mais liée à la contraction de plusieurs emprunts pour le CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) et la Maison du Vélo de Xertigny (563 K€).

Les exercices suivants ont vu évoluer la stratégie financière de la collectivité avec la réduction au recours de l'emprunt, couplé à la négociation accrue des subventions. Cela a notamment été permis en négociant auprès de certaines collectivités, l'adaptation de leur règlement d'intervention.

### L'année 2021 est marquée par :

- Une forte hausse des subventions avec le solde des subventions pour les opérations France Service Epinal et MDV Xertigny. En outre, un travail d'anticipation a été opéré afin de percevoir de premières tranches de subventions pour le CIAP;
- Ces fins d'opérations ont de fait généré également une hausse de la perception de FCTVA. En fin d'exercice, une demande de perception anticipée avait été opérée auprès des services de la Préfecture pour obtenir les sommes N-2 et N-1.

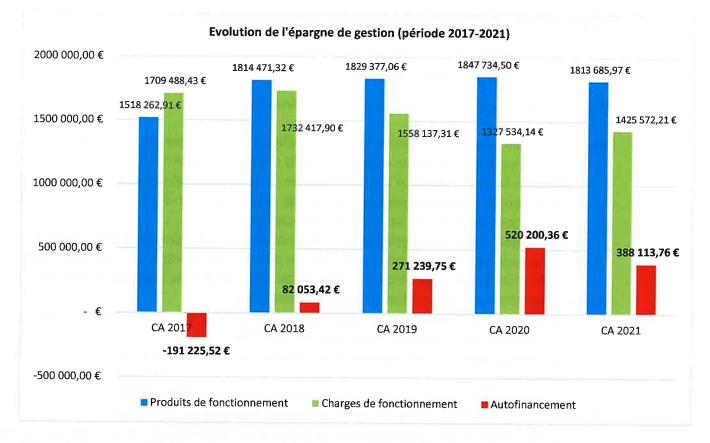


### > La santé financière

### L'évolution de la capacité d'autofinancement (épargne de gestion)

Depuis le CA 2017 où l'épargne de gestion de la collectivité était négative, celle-ci ne cesse de s'accroître. Ainsi, la hausse aura été de plus de 700 K€ entre 2017 et 2020.

La légère baisse opérée sur 2021 liée à la hausse des dépenses de fonctionnement (il a surtout fallu commencer à provisionner l'impact de la fermeture de la SEM les insolites du patrimoine (94K€)) permet toutefois de maintenir le cap engagé avec un niveau élevé de l'épargne de gestion.

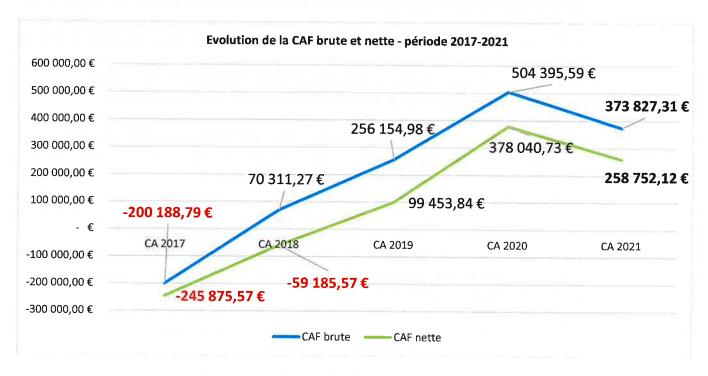


### Trajectoire de la CAF brute et de la CAF nette :

Une inflexion radicale a été apportée entre les CA 2017 et 2019 avec :

- Une CAF brute (épargne de gestion-intérêt dette (66111)) qui a bondi de 200 K€ à + 504 K€;
- Une CAF nette (CAF brute-remboursement du capital (1641)) qui est passée de 246 K€ à + 378 K€.

Sur le CA 2021, on observe une légère inflexion qui' s'inscrit dans la droite ligne des éléments mentionnés au niveau de l'épargne de gestion.



### II - LES GRANDES LIGNES DIRECTRICES DE L'EXERCICE 2022

### 1) Les principales orientations générales

Au titre de l'année 2022, il est proposé le cadre d'intervention suivant :

### - La poursuite du travail de sécurisation de la collectivité engagée en 2021 avec :

- La poursuite de la mise en conformité de la politique au plan RH;
- Un suivi financier renforcé avec analyse de l'impact de la rétrocession des maisons du Vélo, couplé au développement des autres secteurs (Pays d'Art et d'Histoire, Service aux communes et EPCI, services aux populations)
- La révision du cadre de gestion de l'informatique, de la téléphonie et des copieurs ;
- La révision des équipements informatiques des agents du siège car non conformes ;
- La finalisation de la démarche de dissolution de la SEM « les insolites du patrimoine ».

### Le développement de la fonction d'ingénierie avec via :

- La poursuite du travail engagé autour du service d'aides aux EPCI et communes ;
- La poursuite de la relance du programme LEADER ;
- La préfiguration d'une ingénierie multifonds européens (FEADER et FEDER en particulier);
- La gestion mutualisée des conseils de développement PETR et CAE.

# La montée en gamme de l'offre de service France Services ce qui induit :

- La sécurisation de l'aménagement (équipements, signalétique) et du fonctionnement des 10 sites labellisés France Service;
- La mise en place effective de l'offre itinérante qui pourra induire l'évolution de l'équipement des agents (ordinateurs portables) l'objectif étant de renforcer l'accès à l'offre de service France Service ;
- La poursuite du développement de l'offre d'activités autour des usages numériques avec le passage à 4 agents à partir du 17 janvier;
- Le développement de la formation des animateurs France Service au regard de l'attente de développer leurs compétences d'animateur de sites;
- La finalisation de la gestion de la convention FSE 2018-2021 à ce titre, la sécurisation de ce dossier en 2021 permettra d'obtenir la subvention 2018 au titre du budget 2022 ;
- Le travail de négociation avec le Conseil Départemental au titre de la démarche de CTEC afin d'envisager de bénéficier d'un co-financement pour la politique France Service par prudence aucune recette ne sera envisagée en l'état pour la préparation du BP 2022 en cas d'évolution cela sera intégrer dans le cadre d'une DM.

# - La poursuite du développement de la politique Pays d'Art et d'Histoire avec :

- L'ouverture programmée du Centre d'Interprétation et d'Architecture du Patrimoine (CIAP) ce qui va induire une hausse des dépenses sur cette exercice en investissement (scénographie, fin des travaux du bâtiments, réalité virtuelle, équipement du site, ...) et en fonctionnement ;
- Le calage de l'organisation de l'équipe avec comme convenu au démarrage de ce dossier, le recrutement d'un 3ème agent pour sécuriser notamment le fonctionnement du CIAP et favoriser le travail de diffusion de cette politique dans les trois EPCI;
- La poursuite de l'offre de service en direction des territoires : films, programmation de visites et conférences, publication la grande évolution sera cette année la mise en place effective du programme en direction du jeune public.

# La poursuite du travail autour de l'aménagement durable du territoire :

- La communication et diffusion de la charte forestière réactualisée ;
- Le développement de la démarche Plan Alimentaire territorial avec notamment la finalisation des trois démarches diagnostic permettant de formaliser le plan d'actions support;
- Le travail de préfiguration d'un plan biodiversité ;
- La poursuite du travail autour des sentiers VTT ;

## 2) Les principales orientations générales en Fonctionnement

# a) Des charges de fonctionnement : une stabilisation envisagée pour cette année car il s'agit d'un temps de transition à plusieurs titres

### Cela intègre donc :

- Les recrutements (VTA, 3<sup>ème</sup> agent PAH, conseillers numériques);
- La maîtrise des charges à caractère général sur la base des trois derniers exercices hors volets suivants :
  - Arrêt de l'activité Maison du Vélo à partir de juin 2022 : avec analyse en cours avec la CAE des impacts potentiels ;
  - Arrêt de l'activité Sport Santé à partir de fin mars 2022 ;
  - Développement des politiques ingénierie et Pays d'Art et d'Histoire ;
  - Réserve d'une enveloppe pour la potentielle conduite de la démarche plan biodiversité;
  - Réserve d'une enveloppe sur le volet informatique au regard de l'impact du changement de gestion du cadre informatique et téléphonique.
- La provision pour risque concernant la SEM les insolites du patrimoine : 85 K€ ;
- Les dépenses afférentes au coût du guide du routard ;
- L'arrêt du financement alloué au GIP ITE FOB : 54 K€ en 2021.

# b) Des recettes de fonctionnement : la poursuite de l'effort de mobilisation des partenaires

- Le maintien des subventions perçues habituellement, d'autant plus sur les axes ingénierie (Région, CD 88) et France Service (FNADT-FIO);
- La perception des premières tranches de financement de postes de conseillers numériques ;
- Une subvention supplémentaire, à savoir le versement du FSE 2018 pour l'action accompagnement renforcé des publics (68 K€ demandé à l'origine) – celle pour 2019 n'est pas prévue par prudence (plus de de 50K€ envisagé), tout comme celles pour 2020 et 2021 (bilan en cours de formalisation);
- La potentielle subvention du CD 88 au titre de la CTEC France Service n'est pas prévue tant que les négociations n'ont pas abouti avec le Département;
- Une proposition de maintien pour cet exercice du montant des cotisations des EPCI. Par contre, une baisse sera proposée pour l'exercice 2023. Par contre, pour les communes isolées participant au financement de la politique PAH, il est proposé de maintenir en l'état leur niveau de participation (cadre prévu à l'origine du projet).

### c) Dépenses d'investissement

### Cela intègre :

- La conduite de la fin des différents travaux de l'opération du Centre d'Interprétation et d'Architecture et du Patrimoine (CIAP) ;
- Le remplacement du matériel informatique intégrant le changement de mode d'organisation des agents situés au siège (intégrer la notion de mobilité – travail sur d'autres sites et impact du télétravail);
- L'acquisition des locaux du nouveau siège du PETR dont le cadre de mise en œuvre est encore à l'étude ;
- Les frais d'acquisition des mobiliers extérieurs pour la signalétique des sites nouvellement labellisés France Service.

### d) Recettes d'investissement

Cela intègre les recettes restant à percevoir au titre de l'opération du Centre d'Interprétation et d'Architecture et du Patrimoine (CIAP).

Potentiellement, la collectivité peut prétendre à d'autres recettes mais il est attendu leur notification – aussi cela ne sera pas intégrer dans le BP :

- FEADER relance pour le remplacement des cartes d'itinéraires VTT ;
- Subvention Etat pour la signalétique des sites nouvellement labellisés France Service.

### **ANNEXES**

### Trajectoire en matière de politique de ressources humaines

### 1) L'évolution des effectifs

Les effectifs du PETR ont fortement évolué en 2018 avec le transfert des équipes en charge du réseau MSAP et France Service. Parallèlement, le volet autour de l'ingénierie de projet a été réajusté avec la baisse progressive des postes de catégorie A. Cela s'est notamment traduit avec le portage des actions de la filière bois par la Maison de l'Emploi, devenu dorénavant le GIP ITE FOB et qui depuis a engagé une démarche de dissolution.

L'année 2021 a été marquée par l'ajustement de l'organisation de la collectivité en :

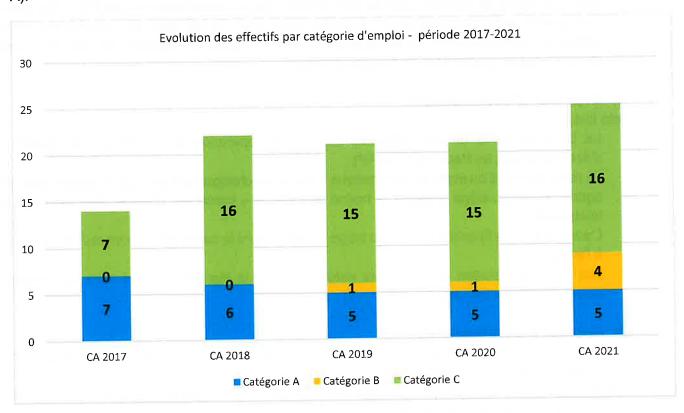
- Renforçant le management avec des responsables de service ;

Développant le volet ingénierie de projet et donc le recrutement d'agents de catégorie B sur les secteurs LEADER et PAH.

Au niveau des effectifs 2021, 48% des agents sont contractuels (la moitié sur des fonctions de cadres et l'autre moitié sur des missions d'animateurs MSAP). Cela s'explique par la difficulté à pourvoir des postes via des titulaires, couplé également à la nécessité de recruter des contractuels au titre de la mise en place de dispositif encadrés dans le temps (conseillers numériques)

Pour les agents titulaires, la majorité l'a été sans avoir passé de concours de la fonction publique. Dans ce cadre, un enjeu fort ressort en termes de sensibilisation et d'acculturation au fonctionnement de la fonction publique territoriale. Cela vaut également pour les agents titulaires avec une faible du service ressources à diffuser des d'éléments de cadrage aux autres services, couplé à une veille réglementaire suffisante. Cela a amené la direction générale à prendre la majorité des dossiers RH en gestion directe.

En termes d'égalité femmes-hommes, le public féminin est globalement bien représenté sur l'ensemble des catégories d'emploi en proportion par rapport aux hommes. Il en ressort même une plus grande part au niveau des postes à responsabilité (agents de catégorie A).



Au niveau de la gestion de la collectivité, les agents disposent des avantages suivants :

- Tickets restaurant pour l'ensemble des agents : 1 par jour travaillé avec un taux de prise en charge de 50% - le taux de prise en charge a été revu à la baisse (60% précédemment). De même, le nombre est dorénavant forfaitaire (15) alors que précédemment il était lié au nombre de jours travaillés,
- Mise à disposition d'un forfait téléphonique pour 6 agents (le nombre était auparavant de 8).

Dans le cadre de la refonte du cadre de gestion de la collectivité - cela a fait l'objet du vote d'un rapport dédié :

- Les cadres ont vu leur cycle de travail passer de 39h à 37h30 les autres agents sont à 35h,
- Au niveau de la gestion des avantages des agents : seuls les agents se déplaçant disposent d'un téléphone et d'un forfait sans accès internet.

### 3) La stratégie Ressources Humaines de la collectivité

La collectivité a en outre remis à plat une partie de sa gestion et de son organisation

- La définition de ses lignes directrices de gestion (premier volet),
- Un nouveau règlement intérieur,
- L'adoption d'un plan égalité femmes-hommes,
- La mise à plat du RIFSEEP,
- La définition du cadre de mise en œuvre du télétravail;
- L'élaboration du document unique ;
- La formalisation d'un règlement et d'un plan de formation ;
- La conduite d'un audit RGPD avec la formalisation d'un plan d'actions dédié.

PETR du Pays d'Epinal 10-févr-22 QUA COLLECTIVITES NB NOM **PRENOM SIGNATURE** DEL LITE **ADHERENTES** 28 Communauté Jacques TIT **GRASSER** d'Agglomération **Patrick** TIT NARDIN d'Epinal Elisabeth DEL GENINI TIT LASSERONT Elisabet<del>lr</del> TIT Ghislaine TIT JEANDEL-JEANPIERRE POIRAT Hervé TIT EXCUSE TIT MENNECIER Henri CHAMPAGNE **Patricia** TIT TIT VARIN Gilles LAURENT Annick TIT Eduser Véronique MARCOT TIT SALVADOR Victorio TIT Nicole TIT ARNOULD Stéphanie TIT POIRIER Yannick TIT VILLEMIN Philippe TIT SOLTYS Sylvie D'ALGUERRE TIT Gilles TIT NEXON Excure Patrick TIT BŒUF Jean-Luc TIT **MARTINET** SAVOY Violette TIT TIT THOMAS Dominique Excuse Jean-Pierre TIT GUPPILLOTTE **Dominique** TIT MARQUAIRE Gilbert TIT FRANCOIS TIT DIDIERJEAN **Emilie** Lydie TIT **GREMILLET** TIT **FOURNIER** Michel

SUP	GREWIS	Vanessa	Gocure
SUP	НАММАМІ	Amira	Manual I
SUP	BEDON	Julie	Courte
SUP	MULLER	Stéphanie	
SUP	BEN OMRANE	Adel	
SUP	LABAT	Antoine	Excuse
SUP	JOURDAIN	Benoit	
SUP	SMAINE	Margot	
SUP	MONCHIERI	Marine	
SUP	AULEN	Christian	I HAWK
SUP	LEMARQUIS	Christine	
SUP	MERONI	Alain	
SUP	BERTOCCHI	Franck	03
SUP	CLAUDON	Philippe	-
SUP	RETOURNARD	Philippe	
SUP	BEGEL	Jean-Pierre	
SUP	VAUZELLE	Christine	
SUP	BOXBERGER	Jean-Daniel	
SUP	GAILLOT	Thierry	
SUP	BŒUF	Stéphane	200
SUP	JEAN	Virginie	Excure
SUP	GRANDVALLET	François	
SUP	PHILIPPE	Jean-Pierre	
SUP	HUMBERT	Nicolas	
SUP	BALDUCCI	Dominique	
SUP	COMBEAU	Jean-Michel	
SUP	LAPORTE	Irène	
SUP	DREVET	Frédéric	

C.C des Vosges Côté Sud-Ouest	14	TIT	ROUSSEL	Alain	D
		TIT	HATIER	Maurice	
		TIT	DESVERNES	Yves	-
		TIT	MUNIERE	Jean-Luc	6oursé.
*2		TIT	GARCIN	Daniel	
		TIT	PETIT	Jean-Paul	
		TIT	SYLVESTRE	Pierre	Ry
		TIT	RELION	Marie-Chantal	Exusée.
, ,		TIT	CASSAGNE	Philippe	
		TIT	DIDELOT	Jean-Claude	
		TIT	ALBERTOLI	Patrick	Excuse
		TIT	GUILLAUMEY	Jean-Marie	AR
		TIT	VAGNER	Patrick	B. C.
		TIT	BOYÉ	Pascal	Gocuré
Si Si		SUP	THIERY	François	
		SUP	COTTEREAU	Jacques	
		SUP	MATHEY	Myriam	
		SUP	TATIN	Yannick	
		SUP	VAGNE	Daniel	Cocuyé
		SUP	ROCHE	Monique	467-
		SUP	FRESSE	Isabelle	
		SUP	VINCENT	Jacques	
		SUP	DESTRIGNEVILLE	Hervé	
		SUP	ADAM	Christian	Excuse
		SUP	BOGARD	Gérard	
		SUP	BALAUD	Frédéric	
		SUP	FATET	Pascal	
		SUP	MOUGIN	Dominique	

C.C de la Région de	14	TIT	LEMESLE	Christophe	
Rambervillers		TIT	BAILLY	Pierre	WW
441					7
		TIT	CHOLEY	Bertrand	
		TIT	JACQUEL	Catherine	Excusee
- 7		TIT	JACQUOT	Michel	
		ПТ	MICHEL	Jean-Pierre	Epayse
		TIT	MICHEL	Lucette	
		TIT	TANNEUR	Céline	ST
		TIT	TOUSSAINT	Michel	
		TIT	COLNÉ	Jacques	Eouse
		TIT	FERRY	Martine	
		TIT	GEORGÉ	Dominique	Excusé
		TIT	PERILLAS	Patrick	12
		TIT	ROBIN	Patrice	Gouse
		SUP	AIGLE	Alain	
		SUP	BERTRAND	Hervé	
		SUP	CREUSILLET	Marie-Claire	Excuse
		SUP	DURUPT	Thierry	Cousé
		SUP	HAMMOUALI	Nadia	
		SUP	LEROY	Patrick	
		SUP	LOUIS	Claude	
		SUP	MARTIN	Eric	
		SUP	PARVE	Emmanuel	
	L				
		SUP	PIERRE	Gabriel	
		CUD	PIERRE RICHARD	Gabriel Xavier	
		SUP			
		SUP	RICHARD	Xavier	Excus